AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-6-831/1832

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-67

31 MAI 1983

VIGNE

-N° 5-

édition du LIMOUXIN

(rédigé en collaboration avec les techniciens de la CAVALE, du Syndicat de Défense du Cru et du CIVAM)

Oidium

Voir notre avis n°4, respectez les cadences de traitements conseillées. Bien que très discrète pour le moment cette maladie est présente dans le vignoble.

Mildiou

Consultez le bulletin n°4, traitez en priorité les cépages approchant de la floraison.

Tordeuses de la grappe

Les premières chenilles d'Eudémis et de Cochylis doivent être observées en particulier sur les vignobles de : Pomas, Cepie, Pieusse et Limoux.

observez vos vignes

Si vous êtes concernés par ces premières sorties de vers, appliquez une des spécialités suivantes disponibles à votre coopérative :

- *Sumicidin 10 à 0,750 l/hectare*
  (à préférer si présence d'acariens)
- *Ultracide 20 liquide à 2 l/hectare.*
  (à choisir de préférence si présence de cicadelles)
- *Penncap M ou Fulkill à 1,5 l/hectare*
  (bien agiter avant l'emploi)
- *Décis à raison de 0,3 à 0,5 l/hectare*
  (si présence de Cochylis, bien respecter la dose de 0,5 litre/hectare)
- *Lannate 20 L à 2 l/hectare.*

Si vous devez retarder votre traitement de quelques jours nous vous conseillons d'utiliser une des spécialités suivantes :

- *Neutrion à raison de 2,5 l/hectare*
- *Verfor à raison de 2 l/hectare*
- *Rhodiatox acaricide à raison de 2,5 l/hectare.*

Tirage du 31 mai 1983 - 300 exemplaires

P22

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur M. FREYDIER N° d'inscription P.P. 531 A.D